

LA REDUCTION DES DEPENSES MILITAIRES ET LE DEVELOPPEMENT

Discours devant l'État-major général des Forces Armées Togolaises

Lomé, 18 mai 2012

***Vérifier avec la présentation orale**

Mme Angela Kane

Haut-Représentante pour les Affaires de désarmement

Bureau des Nations Unies des Affaires de désarmement

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres
Honorables Membres du Parlement Togolais
Monsieur le Chef d'Etat-major Général des Forces Armées Togolaises
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales
Mesdames et Messieurs les Officiers Supérieurs des Forces Armées togolaises
Chers Collègues du Système des Nations Unies
Mesdames et Messieurs,

La tenue de cette conférence à l'Etat-major général des Forces armées togolaises est l'expression concrète du partenariat existant entre le Bureau des Nations Unies pour les affaires du désarmement, que je dirige, et le Gouvernement du Togo. Elle traduit aussi les importants progrès que les Forces armées togolaises accomplissent chaque jour, y compris leur engagement pour la promotion des questions de genre dans leurs rangs et pour le développement de leur professionnalisme. De plus, les Forces armées togolaises contribuent de manière croissante aux opérations de maintien de paix des Nations Unies. Je souhaiterais ici souligner les efforts du Gouvernement togolais dans ces domaines, et aborder avec vous les questions liés aux dépenses militaires.

Je suis particulièrement heureuse de cette occasion de pouvoir échanger avec vous sur ces questions liées aux dépenses militaires, dont les Nations Unies se préoccupent depuis 1980. L'ONU encourage les États à réévaluer leurs besoins en matière de défense nationale et à promouvoir les mesures de renforcement mutuel de la confiance. En réaffectant leurs

ressources en priorité au développement économique, social et humain, les Etats contribuent à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le 17 avril 2012, les Nations Unies, en coopération avec le Bureau international de la paix, ont célébré la Journée mondiale d'action sur les dépenses militaires. Cette Journée mondiale, célébrée annuellement depuis 2011, visait à sensibiliser les États et l'opinion publique à la question des dépenses militaires excessives.

L'article 26 de la Charte des Nations Unies prévoit que l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit se faire en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. C'est dans cet ordre d'idées que l'ONU promeut la réévaluation des besoins en matière de défense nationale, la réalisation de mesures de renforcement mutuel de la confiance et la réaffectation des ressources nationales en priorité au développement économique, social et humain.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a déclaré que « le monde est surarmé et la paix sous-financée. » En 2010, les données fournies par 66 États Membres des Nations Unies montrent un total de dépenses militaires s'élevant à 122 milles milliards de dollars. Également en 2010, la Banque mondiale indique que moins de 5 % de cette somme suffirait à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à éradiquer la pauvreté dans le monde.

Je voudrais ici attirer votre attention sur l'augmentation significative ces dernières années des dépenses militaires. Concernant l'Afrique, le dernier rapport du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)¹ démontre une augmentation des dépenses

¹ <http://www.sipri.org/research/armaments/milex/resultoutput/trends>

militaires de 8,8 % par rapport à 2010 pour atteindre un total estimé à 32,2 milliards de dollars US en 2011 pour tout le continent. Il est à noter toutefois que cette augmentation est largement due à l'augmentation de 44 % des dépenses militaires d'un seul État. Si l'on excepte cet État, les dépenses militaires en Afrique se maintiennent à un niveau constant. Toujours selon le SIPRI, la sous-région africaine qui a enregistré la croissance la plus rapide ces dix dernières années, est l'Afrique du Nord avec une augmentation de 109 %.

Par ailleurs, les dépenses militaires excessives ont souvent pour conséquence d'alimenter un sentiment d'insécurité dans les pays riverains et de perpétuer un cercle vicieux de course aux armements, ce qui fragilise la sécurité régionale et internationale. Il est important de souligner que les efforts de transparence promeuvent la confiance entre États en accroissant la sécurité nationale, et promeuvent la stabilité et la prévisibilité des relations interétatiques.

En 1980, l'Assemblée générale de l'ONU a créé « l'Instrument normalisé des Nations Unies pour la publication de l'information relative aux dépenses militaires », désormais intitulé « Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, et des procédures y afférentes ». Cet instrument encourage les États Membres à communiquer au Secrétaire général leurs dépenses militaires annuelles pour l'année fiscale écoulée. À ce jour, 126 États ont rendu publiques, au moins une fois, leurs dépenses militaires auprès des Nations Unies. Concernant l'Afrique, trois États africains² ont contribué à l'Instrument normalisé en 2010 sur un total de 53 États Membres ayant soumis une contribution au niveau global. Depuis le début de la collecte d'informations sur les dépenses militaires à travers l'Instrument normalisé en 1981, un total de dix-neuf États africains ont fait rapport de leurs dépenses. En moyenne,

² Burkina Faso, Maurice et Ouganda.

entre un et six États africains contribuent à l'Instrument normalisé chaque année. Le manque de données sur les dépenses militaires en Afrique est donc significatif.

Je souhaiterais donc encourager les États Membres africains à participer à cet instrument de renforcement de la confiance et de réduction des dépenses militaires au profit de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Instrument normalisé sur les dépenses militaires représente une occasion pour l'Afrique de contribuer au renforcement de la confiance entre États et de contribuer à la paix et à la sécurité internationale et régionale. L'Afrique, qui s'engage par ailleurs aux Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité, et le Togo en particulier, en tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité, ont un rôle de leader à jouer dans ce domaine.

Néanmoins la transparence des dépenses militaires doit s'accompagner d'une réévaluation des besoins de défense en tenant compte du droit naturel de légitime défense, de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la mise en œuvre de mesures de confiance. La réduction des risques de tension au niveau national peut également contribuer à cette réévaluation des dépenses militaires et à leur réorientation au secteur du développement économique, social et humain.

D'autre part, les initiatives régionales de transparence et de renforcement de la confiance dans le domaine des dépenses militaires sont extrêmement louables. Ces initiatives régionales sont fortement soutenues par les Nations Unies dans le cadre d'une meilleure synergie entre les niveaux d'action internationale et régionale. J'encourage les États africains, dans le cadre de l'Union Africaine ou dans celui de la CEDEAO, en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, à s'inspirer d'autres initiatives régionales et à promouvoir ainsi la confiance dans leur région et sous-région.

Pour conclure, dans la perspective d'une atteinte universelle des Objectifs du Millénaire en 2015, je voudrais souligner l'intérêt pour les Etats de réaligner leurs priorités nationales en réduisant les dépenses militaires. Une telle réduction permettrait de répondre aux défis posés par le développement et d'investir une plus grande partie des ressources nationales pour favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Je vous remercie pour votre attention.